



# DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL COMITE DE DIRECTION



District de l'Hérault de Football

## COMITE DE DIRECTION

Réunion du 16/10/2025

---

Présidence : **M. David BLATTES**

Présents : **Mme Elodie VIGNAL - MM. Frédéric CACERES - Hervé GRAMMATICO - Joseph CARDOVILLE - Guy MICHELIER - Jacques NAUDET - José GARCIA - Khalid FEKRAOUI - Driss EL BANE - Jean-Pascal SINGLA - Michel MAROT**

Absents excusés : **Mmes Meriem FERHAT – Carole PISTRE MM. Robert GADEA - Pierre HENRY - Frédéric GROS - Bertrand GUERRERO**

Participent à la réunion : **MM. Jean-Philippe BACOU – Fabien DURANTE MALVY – Alain MASINI**

---

*Les procès-verbaux des réunions du 09/09/2025 et 25/09/2025 sont approuvés à l'unanimité*

les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie conformément à l'article 17 des Règlements Généraux de la LFO & l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la transmission par courrier électronique ou de leurs publications sur le site internet du District.

## **I. INFORMATIONS**

### **- Journées Interrégionales à Castelmaurou**

Les 6 et 7 octobre 2025 à Castelmaurou ont eu lieu les journées interrégionales du football avec la présence de Philippe Diallo, président de la FFF accompagné d'élus du COMEX et de directeurs. L'objectif était de présenter les politiques fédérales et d'écouter les remontées des territoires ([Article site LFO](#)).

### **- Réunion formation juridique des commissions**

Le pôle juridique de la Ligue renouvelle, pour la saison 2025/2026, la journée de formation à destination des commissions « juridique » départementales. Cette journée aura lieu le samedi 22 novembre 2025 à Castelmaurou. Le District de l'Hérault sera représenté par des membres de chaque commission disciplinaire et règlementaire.

### **- Fermeture du District – vacances d'hiver**

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les bureaux du District de l'Hérault seront fermés du 24 décembre 2024 (inclus) au 4 janvier 2025 (inclus).

### **- Réunion de secteurs**

Comme le CD élu en 2024 s'y était engagé, le territoire du District a été divisé en 7 secteurs, chacun des secteurs sera sous la responsabilité de membres du Comité de Direction :

1. Lunellois, Frédéric Gros et Jacques Naudet
2. Bassin de Thau, José Garcia
3. Béziers B, Driss El Bane, David Blattes
4. Béziers A, Jean-Pascal Singla, Joseph Cardoville
5. Clermontais, Pierre Henry, Frédéric Caceres
6. Montpellier B, Khalid Fekraoui, Michel Marot
7. Montpellier A, Elodie Vignal, Robert Gadéa, Guy Michelier

Les clubs de chaque secteur seront contactés par le responsable désigné.

### **- Validation de candidatures aux commissions**

- ✓ Commission des délégués : Karim Ouassel
- ✓ Commission féminine : Malik Gueddari
- ✓ Commission Technique : Valentin Crinquant

*Les candidatures ci-dessus sont approuvées à l'unanimité*

### **- Trophée des champions Johan HAMEL de la LFO**

La Ligue de Football d'Occitanie organise la première édition des Trophées des Champions Johan HAMEL samedi 25 Octobre 2025 au stade Fernand Brunel de Lunel.

Le match féminin débutera à 14 heures 30, il opposera l'ASPTT Montpellier, champion de Régional 1 Féminin, au Toulouse FC, vainqueur de la Coupe Occitanie Féminine Intersport.

Le match masculin débutera à 18 heures, il opposera Tarbes Pyrénées Football, champion de Régional 1 Masculin, à Lunel GC, vainqueur de la Coupe Occitanie Intersport.

### **- Conférence nationale du football**

Une conférence nationale du football sera organisée le 22/11/2025 à Clairefontaine. Elle a vocation à constituer une grande consultation réunissant tous les acteurs du football amateurs (Ligues, Districts et clubs).

Elle s'articulera autour de quatre axes majeurs dont l'accompagnement des clubs, le développement des pratiques, le plan "500 000 licenciées" et l'engagement sociétal.

- **Formation gestion des conflits en milieu sportif**

Dans le cadre de l'Annexe 2 aux RG F.F.F., le Règlement Disciplinaire, l'article 4.1.2 prévoit les différentes sanctions qui peuvent être prononcées à l'encontre d'un licencié.

Cet article prévoit notamment que certaines sanctions peuvent être remplacées ou complétées par l'accomplissement d'activités d'intérêt général avec l'accord de l'intéressé.

En application des principes énoncés par le Règlement Disciplinaire, les commissions disciplinaires du District, suite à une réunion avec le **Comité Départemental Olympique et Sportif**, proposent d'organiser une action de sensibilisation (fair-play, respect, éthique, ...) dans le cadre d'une formation à la gestion des conflits en milieu sportif.

Les modalités d'exécution (durée, période d'exécution, encadrement, validation de l'action) seront convenues avec le CDOS.

Les membres du CD donnent un avis favorable à cette proposition.

**II. Pratique sportive**

- **Tournois à valider**

- 18/10/2025 : US Lunel Viel, U18 M
- 18/10/2025 : OL St Andréen, U6 à U9 M
- 01/11/2025 : FC Sussargues, U8 et U9 M
- 01 et 02/11/2025 : Aurore St Gilloise, U6 à U13 M
- 01 et 02/11/2025 : US Mauguio Carnon, U11 F, U13 F, U15 F
- 11/11/2025 : ES Paulhan, U12 M
- 31/05/2026 : ES Mudaison, U8 et U9 M
- 06 et 07/06/2026 : ES Mudaison, U10 et U11 M
- 13/06/2026 : ES Mudaison, U13 M

*Les tournois ci-dessus sont validés à l'unanimité*

**III. Financier**

- **Subvention des formations éducateurs**

Le statut des éducateurs impose aux éducateurs de toutes les catégories d'être certifiés sur les diplômes nécessaires en fonction de l'équipe en charge.

Lors d'une réunion précédente, le CD a décidé de prendre en charge une partie de la formation de deux éducateurs des catégories U6 à U9 par club pour un montant de 30€ (15€ x 2).

- **Arbitrage de la coupe d'Occitanie**

Comme communiqué la saison dernière aux clubs du District de l'Hérault qui engagent des équipes en coupe d'Occitanie, les frais d'arbitrage de cette compétition régionale pendant les tours préliminaires délégués au District sont à la charge des clubs.

Le District procède au paiement des officiels désignés et prélève ensuite le montant sur le compte des clubs.

Le Président,  
**David BLATTES**

Le Secrétaire de séance,  
**Joseph CARDOVILLE**